

**AVIS ET COMMUNICATIONS  
DE LA**

**DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS**

**AVIS AUX IMPORTATEURS  
DE COMPRESSEURS ORIGINAIRES DE CHINE**

Suite à l'avis d'expiration 2010/C73/10 paru au JOUE C 73 du 23 mars 2010, et conformément aux dispositions de l'article 11§2 du règlement (CE) n°1225/09 du 30 novembre 2009, **les mesures antidumping applicables aux importations de certains compresseurs originaires de Chine expirent à compter du 21 mars 2010.**